



Préserville.

COMMUNE DE PRESERVILLE
PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
17 SEPTEMBRE 2019 à 20 H 30

NOMBRE
DE CONSEILLERS

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11
Absents : 2
Exclus : 0

L'an deux mil dix-neuf, le 17 Septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick de PERIGNON, Maire, selon l'ordre du jour suivant :

- Approbation du P.V de la réunion du conseil municipal en date du 22 Juillet 2019,
- Rentrée scolaire 2019,
- S.D.E.H.G : rapport d'activité 2018,
- Enfouissement « fils nus » sur la RD 54,
- Rénovation et aménagement du presbytère,
- Rénovation de la maison située 17, Route de Lauzerville,
- Questions diverses.

Présents : MM BOUISSOU, BENETTI, BARTHERE, PELISSE, BLANC, BOYER, CALAS, PETIT, SEBASTIAN, de SAINT DENIS,

Absents : Mr LUX, Mr PIQUETE,

Secrétaire de séance : Mme Mireille BENETTI

Secrétaire de Mairie : Mme Laurence TANGOLETTO

* * *

La séance est ouverte à 20 H 36.

Sans aucune remarque, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 22 Juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude BOUISSOU propose de rajouter à l'ordre du jour le dossier suivant :

→ nomination des voies dans les lotissements « Les hauts de Préserville » et « Château vert ».

Monsieur Daniel PELISSE propose de rajouter à l'ordre du jour le dossier suivant :

→ engagement du gérant du G.F.A de Préserville à verser à la commune la somme de 250.000,00 €.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

I – Sujets soumis à délibération

2019/29 – ENFOUISSEMENT « FILS NUS » SUR LA RD 54 A PRESERVILLE

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 20 Mai 2019, les élus ont donné leur accord (Pour : 9 – Contre : 0 - Abstentions : 2) pour effacer le réseau « fils nus » sur la RD 54 et demander un devis au S.D.E.H.G en ce sens. A

la demande de Madame PETIT, Monsieur le Maire rappelle que la zone concernée se situe le long de la R.D 54, du rond-point jusqu'à l'intersection du Chemin d'en Roussel.

Monsieur le Maire donne lecture du devis adressé par le S.D.E.H.G. Le coût de cette opération à la charge de la commune est de 12.650,00 €, somme qui pourra être financée par un prêt au S.D.E.H.G sur une durée de 12 ans.

Monsieur BOYER rappelle que le lotisseur des « Hauts de Préserville » a pris intégralement en charge l'enfouissement des lignes. Monsieur PELISSE demande un temps de réflexion et le report de ce dossier au prochain conseil municipal. En réponse Monsieur de SAINT DENIS rappelle que les élus ont d'ores et déjà donné leur accord sur ces travaux.

Monsieur le Maire demande aux élus de donner leur avis sur ce devis.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune en date du 5 Juin 2019, le S.D.E.H.G a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'effacement de réseau de Basse tension sur la Route Départementale 54 à Préserville comprenant :

dépose de 370 mètres de fils nus 54 AM,

dépose de 84 mètres de torsadé T70,

construction de deux réseaux BT d'environ 125 mètres en souterrain avec reprise de cinq branchements,

déroulage d'un câble réseau dans une gaine de diamètre 160 mm posée par le S.M.E.A sur une longueur de 132 environ avec reprise de deux branchements.

Compte tenu des règlements applicables au S.D.E.H.G, la part restant à la charge de la commune **pour la partie électricité** se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le S.D.E.H.G)

10 120 €

Part S.D.E.H.G

40 480 €

Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)

12 650€

Total

63 250 €

Le S.D.E.H.G demande à la commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du S.D.E.H.G pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

LE CONSEIL,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

Approuve l'avant-projet sommaire,

Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt pour la partie électricité et éclairage et de prendre rang sur le prochain prêt du S.D.E.H.G,

POUR : 7 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 4

2019/30 – NOMINATION DE LA VOIRIE DANS LES LOTISSEMENTS « LES HAUTS DE PRESERVILLE » et « CHATEAU VERT »

Monsieur BOUISSOU rappelle que les élus ont proposé en son temps de nommer les voies des lotissements « Les Hauts de Préserville » et « Château vert » comme suit :

Lotissement Les Hauts de Préserville : Chemin de Manens (sens unique)

Lotissement Château Vert : Chemin de château vert (sens unique)

Le Chemin de Michard à double sens étant commun aux deux lotissements.

Monsieur BOUISSOU indique qu'il s'occupe maintenant de donner une adresse postale à chaque lot. Il conviendra de commander les panneaux de rues et les plaques de numérotation des habitations.

Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

II – Sujets non soumis à délibération

RENTREE SCOLAIRE 2019 :

Monsieur le Maire indique que la rentrée scolaire 2019 s'est bien passée. L'effectif est de 80 élèves répartis en quatre classes :

Petite Section Maternelle + Moyenne Section Maternelle :	20 élèves,
Grande Section Maternelle + CP :	20 élèves,
CE1 + CE2 :	21 élèves,
CM1 + CM2 :	19 élèves.

L'intervention d'un électricien pour la réparation des stores de l'école est prévue avant la fin de ce mois.

POINT SUR LES DIFFERENTES REUNIONS

Monsieur le Maire fait un point sur les différents dossiers présentés lors de la réunion du conseil syndical de « Terres du Lauragais » qui s'est tenue ce jour :

→ Nouvelle organisation des trésoreries sur le territoire (dossier présenté par Monsieur PERRIN-Direction Régionale des Finances Publiques) : L'Etat souhaite redéployer ses services en les concentrant sur certains pôles. Il ressort à ce jour que la commune de Préserville devrait être rattachée à la Trésorerie de Revel. Afin de rendre un meilleur service aux usagers, une permanence à Caraman est prévue. Monsieur le Maire pense que l'Etat se désengage au détriment des territoires ruraux.

→ Aide aux entreprises : Dans le cadre de sa compétence économique, la Communauté de Communes « Terres du Lauragais » propose une aide pour le développement des entreprises. Monsieur le Maire est favorable à cette aide qui a été votée et devrait générer une augmentation de la fiscalité. Il est intervenu lors de cette séance pour indiquer qu'à son avis la meilleure aide pour l'ensemble des entreprises est une baisse des impôts.

Monsieur le Maire signale par ailleurs un dysfonctionnement du service urbanisme de Terres du Lauragais, à savoir que deux instructeurs sur trois quitteront le service à la fin du mois d'Octobre prochain. Une réorganisation sera mise en place provisoirement jusqu'à la fin de l'année 2019, notamment avec la signature d'un marché public avec un bureau d'études situé à Nailloux. Monsieur le Maire craint pour l'efficacité du traitement des autorisations d'urbanisme dans les délais. Une réflexion est en cours pour un fonctionnement adapté aux besoins des communes à partir du 1^{er} Janvier 2020.

Les élus n'ont pas d'autres informations à présenter.

S.D.E.H.G : RAPPORT D'ACTIVITE 2018 :

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne a adressé à la mairie un « rapport d'activité 2018 » de l'établissement.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire présente ledit rapport qui doit faire l'objet d'une communication en séance publique au conseil municipal.

Ce document est à la disposition des élus à la mairie.

RENOVATION ET AMENAGEMENT DU PRESBYTERE :

Monsieur le Maire rappelle que les élus ont donné en son temps leur accord pour procéder à la réfection du toit du presbytère, investissement prévu sur le budget primitif 2019 de la commune. L'entreprise VISENTIN doit intervenir prochainement.

Il propose maintenant de définir à nouveau l'aménagement intérieur de ce bâtiment, ce qui avait été évoqué à plusieurs reprises, et demande aux élus de donner leur avis.

Ceux-ci pensent qu'il n'est pas judicieux actuellement de prévoir des travaux dans cette période très proche des futures élections municipales et que par ailleurs, la programmation de cet investissement n'est financièrement pas acceptable à ce jour, notamment du fait que la création d'une salle des associations est actuellement à l'étude. Les élus pensent toutefois qu'il convient de mener une réflexion sur l'usage de ce bâtiment.

RENOVATION DE LA MAISON SITUEE 17, ROUTE DE LAUZERVILLE :

Dans ce dossier, Monsieur le Maire propose également aux élus de réfléchir à la rénovation de cette maison, propriété de la commune.

Pour les mêmes raisons que pour le dossier précédent, les élus pensent qu'il n'est pas envisageable actuellement de prévoir la rénovation de cette maison.

Ils ne souhaitent pas se précipiter et pensent que pour ce projet, il convient de réfléchir sur une vision d'ensemble qui engloberait également les bâtiments communaux accolés à cette maison. Devant l'insistance de Monsieur le Maire qui demande de valider les réflexions déjà étudiées, Madame BENETTI indique qu'elle s'oppose, à la veille des futures élections municipales, à tout engagement de travaux pour ces deux dossiers. Une réflexion sera cependant utile.

Monsieur BOUISSOU propose aux élus de se rendre sur les lieux ultérieurement afin de mieux s'approprier du dossier.

Monsieur le Maire rappelle que pour ces deux projets, une réflexion a déjà été menée à plusieurs reprises, il suffirait maintenant de finaliser ces études. Il est surpris de la réaction de Madame BENETTI qui accepte une réflexion sans toutefois vouloir aboutir.

ENGAGEMENT GFA PRESERVILLE

Les élus reviennent sur l'engagement du Gérant du GFA de Préserville à verser à la commune une somme de 250.000,00 €. Celui-ci indique que cette somme sera versée sous forme de terrains dans le cadre d'un engagement d'ensemble validé en son temps, entre des terrains agricoles et des terrains urbains, avec date butoir de contrat de fermage le 24 Mai 2020.

Madame PETIT demande des précisions sur la définition ou l'orientation de ces terrains dans le lotissement. Aucune précision en ce sens n'est donnée par le Gérant du GFA de Préserville.

Les élus formulent leur inquiétude et craignent que celui-ci ne tienne pas ses engagements. Ils demandent que cet accord soit respecté dans les meilleurs délais.

III – Questions diverses

Fête locale 2019 :

Cette période de fête locale a été une réussite et Monsieur le Maire remercie les élus pour leur participation à l'apéritif déjeunatoire du Dimanche 8 Septembre à midi. Il donne la parole aux élus :

→ Monsieur BARTHERE regrette l'horaire trop matinal de la messe, le temps d'attente avant l'apéritif déjeunatoire est trop long et décourage certains habitants. Une réflexion pourrait être menée en collaboration avec le comité des fêtes, sur l'organisation de cette manifestation, notamment la durée de la fête locale. Monsieur le Maire rappelle qu'il communique toujours avec l'ensemble des associations car il est partisan d'une organisation d'ensemble.

→ Madame PETIT et Monsieur de SAINT DENIS : certaines personnes ont regretté qu'il n'y ait pas de feu d'artifice cette année.

* * * *

Monsieur le Maire :

→ Monsieur Tristan de GARY exploite ses parcelles à Préserville selon un mode de production biologique et sollicite de ce fait une exonération de la taxe foncière. Cette demande est rejetée.

→ l'électrification des cloches est en cours et devrait se terminer cette semaine,

Daniel PELISSE :

→ fait part des différentes demandes émanant du tennis club de Préserville, notamment une fuite d'eau dans le local tennis, la réparation du robinet d'eau extérieur, le marquage sur le mur d'entraînement pour l'école de tennis... et demande que les travaux soient effectués,

Evelyne PETIT :

→ comment s'est passée la journée des associations à Préserville ? En réponse Monsieur PELISSE indique qu'il n'y a rien à signaler de particulier, les associations étant globalement satisfaites.

Monsieur BARTHERE :

→ regrette un dysfonctionnement important dans la gestion de la salle des fêtes située route de Préserville : il n'y a plus les frigos inclus dans la location de ce bâtiment, où sont-ils ? Trop de personnes ont la clé de cette salle et il est impossible de faire un état des lieux du matériel (manque des tréteaux, plateaux et chaises et certains sont en très mauvais état)... Monsieur le maire indique qu'il fera procéder au changement des barilletts.

Monsieur de SAINT DENIS :

→ difficulté d'utilisation de l'alarme de l'école qui doit être mise en fonctionnement dans la cantine. Monsieur le Maire s'occupe de trouver une entreprise pour assurer une meilleure utilisation de ce matériel.

→ Les sanitaires de l'algéco sont défectueux.

Prochain conseil municipal le Lundi 4 Novembre 2019 à 20 H 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 H 36